

2019_CT2_374

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Pertuis au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 17 octobre 2019

01_01

■ Désignation des représentants de la commune de Pertuis au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°HN 088-219/16/CM le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué, en vertu de la loi NOTRe, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui repose sur des commissions thématiques dans les domaines de compétences transférées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ainsi procédé à la création des commissions thématiques du Territoire par la délibération n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 :

- la Commission « **développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **aménagement de l'espace et mobilité** »
- la Commission « **environnement et déchets** »
- la Commission « **habitat et politique de la ville** »
- la Commission « **culture et sports** »
- la Commission « **ressources et moyens** »

Les commissions comprennent 44 membres titulaires parmi les conseillers de territoire, représentant chacune des communes membres.

Par ailleurs, les commissions comprennent 44 membres suppléants parmi les conseillers de territoire ou à défaut parmi les membres des conseils municipaux, selon la même répartition par commune.

Le nombre de représentants par commune au sein des commissions tient compte de leur population respective. Aussi, la commune d'Aix-en-Provence compte 4 sièges, les communes de Vitrolles, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Bouc-Bel-Air disposent chacune de deux sièges et les autres communes disposent chacune d'un siège.

Suite aux transferts de certaines compétences communales à la Métropole au sein des Conseils de Territoire et plus particulièrement du Territoire du Pays d'Aix, dans un souci d'efficacité, deux des commissions thématiques existantes ont été modifiées par délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du 15 mai 2018.

Ainsi, la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » est devenue la Commission « Mobilité et Infrastructures de Transports ».

La Commission « habitat et politique de la ville » est devenue la Commission « Habitat, Urbanisme et Aménagement ».

Par délibération n° 2018_CT_205 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018, certaines communes ont modifié la liste de leurs représentants sur ces deux Commissions.

Par ailleurs, en fonction de la thématique, de sa technicité et des enjeux qu'elle représente sur l'aménagement du territoire des communes, un courrier a été adressé à l'ensemble des Maires du Territoire du Pays d'Aix, leur donnant la possibilité de se faire représenter par l' élu à l'urbanisme en complément du représentant désigné ou d'assister eux mêmes à la Commission si leur commune est concernée dans les rapports soumis à l'ordre du jour.

Suite à la demande de la communes de Pertuis, il convient de remplacer un représentant suppléant au sein d'une commission spécialisée du Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_038 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la composition des commissions thématiques ;
- La délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018, relative à la modification des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2018_CT2_205 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018, relative à la désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre à jour la liste des représentants de la commune de Pertuis.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation des représentants suppléants de la commune de Pertuis au sein de la Commission « Habitat, Urbanisme et Aménagement ».

COMMISSION HABITAT, URBANISME ET AMENAGEMENT		
COMMUNE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Pertuis	Jean-Michel APPLANAT	Corinne DUPAQUIER *
	Fabien PEREZ	Henri LAFON

* nouveau représentant

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Pertuis au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Territoire du Pays d'Aix au sein des commissions spécialisées.

Vote sur la proposition :

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des membres :

Une liste comprenant les représentants titulaires et suppléants de la commune de Pertuis pour la commission spécialisée « habitat, urbanisme et aménagement » a été proposée :

COMMISSION HABITAT, URBANISME ET AMENAGEMENT		
COMMUNE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Pertuis	Jean-Michel APPLANAT	Corinne DUPAQUIER *
	Fabien PEREZ	Henri LAFON

* nouveau représentant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_374-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Pertuis au sein des Commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires et suppléants représentant la commune de Pertuis au sein de la commission spécialisée « habitat, urbanisme et aménagement » :

COMMISSION HABITAT, URBANISME ET AMENAGEMENT		
COMMUNE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Pertuis	Jean-Michel APPLANAT	Corinne DUPAQUIER *
	Fabien PEREZ	Henri LAFON

* nouveau représentant

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_374-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019